

## L'allocation parentale d'éducation

# Une parenthèse de trois ans... ou plus

*La moitié des bénéficiaires reprend un travail, le quart reste au foyer*

Marie-Odile Simon

Créée en 1985, l'allocation parentale d'éducation (APE) permet aux parents d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leurs enfants. Initialement réservée aux familles ayant au moins trois enfants, elle est depuis 1994 attribuée dès le deuxième enfant. Elle peut être versée jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant. Le nombre de bénéficiaires, essentiellement des femmes, est passé de 175 000 en 1994 à plus de 500 000 en 1997.

S'interrogeant sur le devenir de ces femmes après une parenthèse de trois ans dans leur parcours professionnel, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a demandé une enquête au CRÉDOC afin de mieux connaître le profil des premières femmes ayant bénéficié de l'APE pour leur deuxième enfant et les conditions d'un éventuel retour à l'emploi.

Les femmes interrogées, surtout des employées et des ouvrières, occupaient pour les trois quarts un emploi avant de bénéficier de l'APE. Elles ne sont plus que la moitié à travailler à nouveau après. Le nombre de femmes au chômage est resté stable, c'est le nombre de femmes au foyer qui a augmenté.

Deux types de femmes ont recours à l'APE : celles bénéficiant d'une forte sécurité d'emploi et celles ayant une trajectoire professionnelle fortement précarisée. Dans tous les cas, ces femmes s'appuient sur un conjoint bénéficiant lui-même d'une situation professionnelle stable.

### Davantage de femmes au foyer à la sortie de l'APE

Le CRÉDOC, en partenariat avec la CNAF, a réalisé en 1999 une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 830 femmes ayant bénéficié de l'Allocation Parentale d'Education au titre de leur deuxième enfant. Les résultats montrent que depuis leur sortie du dispositif, six mois à un an après avoir cessé de percevoir l'APE pour le deuxième enfant, seulement la moitié des femmes ont retravaillé alors que, juste avant de percevoir l'APE, les trois quarts exerçaient un emploi. La part de femmes au chômage n'a cependant pas progressé : elle est un peu supérieure à 20 % avant comme après. C'est la proportion de femmes se déclarant au foyer qui a beaucoup augmenté : elle passe de 4 % à 27 %.

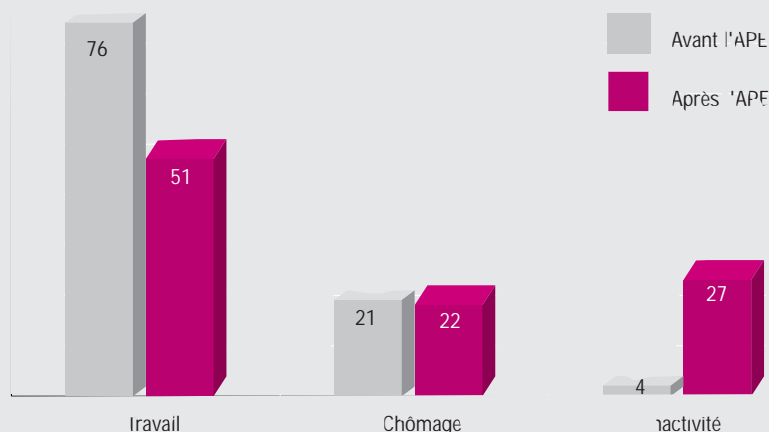
La proportion « d'inactives » à la sortie de l'APE est identique parmi les femmes qui avaient un emploi et parmi celles qui étaient au chômage avant l'APE. Il n'y a que pour les anciennes femmes au foyer qu'elle est nettement supérieure : les deux tiers n'ont pas cherché à retravailler depuis la fin de l'APE.

40 % des femmes qui restent au foyer continuent de bénéficier de l'APE au titre d'un troisième enfant. Toutefois, aucun élément dans cette enquête ne permet de mesurer un éventuel effet incitatif de l'APE à agrandir la famille ni même à modifier le calendrier des naissances. De plus, certaines femmes (6 %) étaient enceintes au moment de l'interrogation et auront la possibilité de percevoir encore l'APE à la naissance de leur troisième enfant.

Pour ces femmes, la coupure du monde du travail va alors atteindre six ans, la plupart

### Un report de l'emploi vers l'inactivité

Répartition des bénéficiaires selon leur situation professionnelle à l'entrée et depuis la sortie de l'APE, en %



Source : Enquête CRÉDOC, CNAF 1999.

continuant de percevoir l'APE jusqu'au troisième anniversaire de leur enfant. Celles qui voudraient reprendre le travail pourraient rencontrer de fortes réticences de la part des employeurs potentiels, du fait de la longueur de l'interruption.

### A peine une majorité de femmes reprend le travail

Parmi les femmes qui avaient un emploi avant de percevoir l'APE, seulement 56 % ont retravaillé après. Un peu plus de la moitié de ces femmes (55 %) est restée dans la même société, en général au même poste. La plupart avaient un emploi stable (93 %) et avaient bénéficié à leur départ d'un congé parental qui les assurait de retrouver leur emploi (84 %). Le sentiment général de ces femmes est que leur reprise du travail s'est plutôt bien passée : 75 % sont satisfaites de leurs

## L'APE

L'allocation parentale d'éducation s'adresse aux familles d'au moins deux enfants, dont le benjamin est âgé de moins de 3 ans. Elle est versée lorsqu'un des parents cesse son activité pour élever ses enfants.

Le montant de l'allocation est forfaitaire, et atteint 3 061 F à taux plein. Il faut avoir travaillé au moins deux ans dans les cinq ans précédant la demande pour bénéficier de l'APE pour un deuxième enfant (APE de rang 2), et deux ans dans les dix ans précédant pour les parents d'au moins 3 enfants (APE de rang 3). L'APE s'adresse donc aussi à des femmes sans activité au moment de la demande.

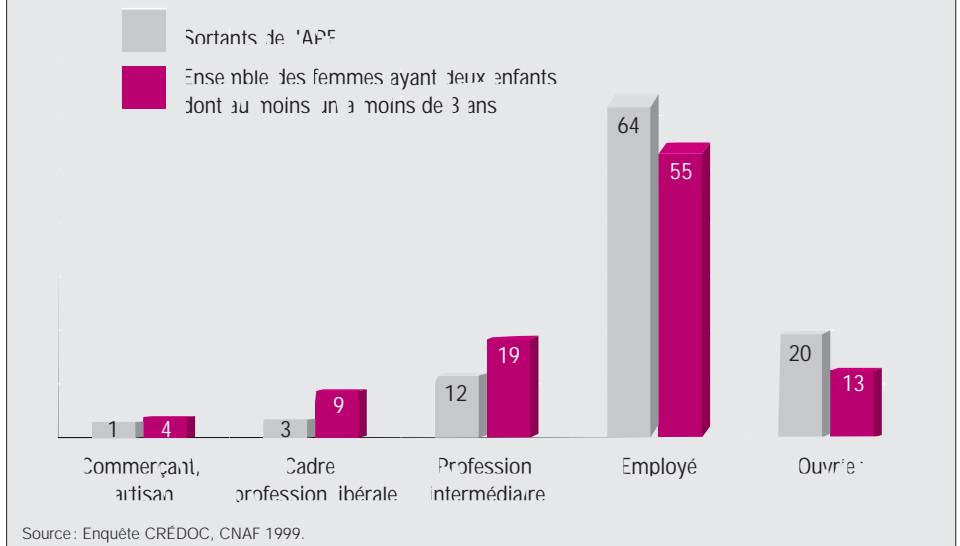
L'APE existe depuis 1985, mais ce n'est que depuis 1994 que les familles de deux enfants peuvent en bénéficier. A partir de cette date, le nombre de bénéficiaires de l'APE a fortement augmenté. En 1997, l'APE compte près de 3 fois plus de bénéficiaires qu'en 1994, et plus de la moitié des bénéficiaires actuels n'ont que deux enfants. Conséquence de cette forte montée en charge, le nombre de sortants du dispositif a aussi beaucoup augmenté à partir de 1997.

Cette allocation s'adresse aussi bien aux hommes qu'aux femmes, mais l'écrasante majorité des demandes sont faites par des femmes (moins de 2 % des bénéficiaires sont des hommes).

Pour les personnes ayant une ancienneté dans l'entreprise d'au moins un an, l'APE peut se conjuguer avec un congé parental accordé par l'employeur : le bénéficiaire est alors assuré de retrouver son emploi après le troisième anniversaire de son enfant.

## Plutôt des employées et des ouvrières

Répartition des bénéficiaires selon la catégorie socioprofessionnelle du dernier emploi avant l'APE en %



conditions de retour à l'emploi. La satisfaction est un peu moins fréquente parmi celles qui ont repris un emploi avec un statut précaire (66 %).

Les trois quarts des femmes qui sont restées dans la même société et au même poste estiment que leur hiérarchie a plutôt bien réagi à leur retour. 12 % ont le sentiment contraire. Cette perception négative est accentuée parmi les femmes qui ont changé de poste : le quart considère que sa hiérarchie a mal réagi. Le changement de poste a alors été plutôt perçu comme une sanction de l'employeur.

### Une situation inchangée pour près d'une femme sur deux

Pour près de la moitié des femmes, la situation professionnelle est la même avant et après l'APE : 30 % sont restées en emploi stable ou à leur compte, 8 % sont restées au chômage, 4 % sont restées en emploi précaire, 2 % sont restées au foyer. Lorsque la situation a évolué, elle correspond souvent au choix de prolonger la parenthèse professionnelle commencée avec l'APE : 20 % sont passées de l'emploi vers l'inactivité et 5 % du chômage vers l'inactivité. Il est alors difficile d'interpréter ce changement comme une amélioration ou une détérioration de la trajectoire professionnelle.

Les autres bénéficiaires se partagent entre celles pour qui il semble que la situation professionnelle se soit améliorée et celles pour qui elle s'est détériorée. 11 % de bénéficiaires ont retrouvé un tra-

vail à la sortie, éventuellement d'un statut supérieur à celui occupé à l'entrée. Il s'agit de femmes qui étaient au chômage ou qui occupaient un emploi précaire avant de percevoir l'APE.

Enfin, 19 % de femmes ont vu leur situation plutôt se détériorer. Il s'agit essentiellement de femmes qui avaient un emploi stable et qui sont maintenant au chômage ou ont un emploi précaire. Quelques personnes qui avaient un emploi précaire avant l'APE sont au chômage depuis leur sortie.

Pour interpréter cette dégradation, il faudrait pouvoir comparer avec la situation professionnelle de femmes ayant des caractéristiques semblables mais n'ayant pas bénéficié de l'APE. Licenciement économique, démission parce que les horaires ne sont pas adaptés à une vie de mère de famille ou encore pour suivre le conjoint dans une autre ville sont autant de raisons qui peuvent amener une femme à perdre son emploi stable indépendamment d'un arrêt prolongé pour élever ses enfants.

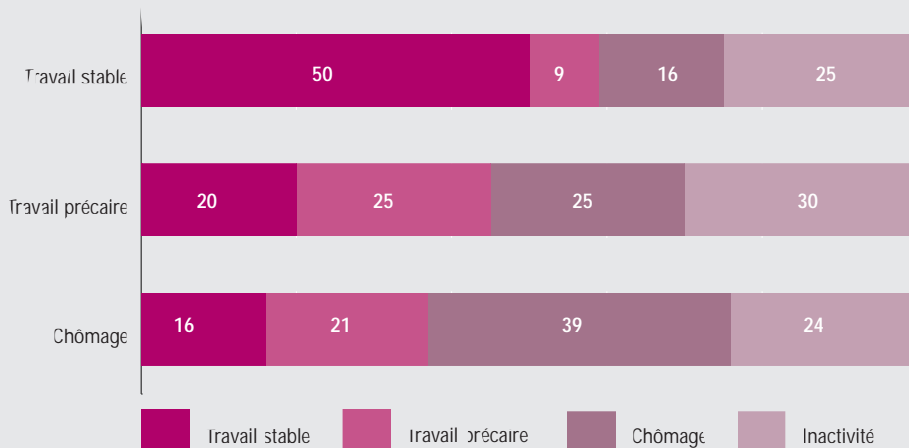
Dans l'ensemble, la situation des bénéficiaires de l'APE entre 1995 et 1998 ne semble donc pas sensiblement moins bonne après leur sortie du dispositif qu'elle ne l'était avant leur entrée.

### Une majorité de femmes en contrat stable depuis plus de deux ans

Avant l'APE, l'insertion professionnelle des bénéficiaires semble un peu moins bonne que celle de l'ensemble des femmes ayant

**Au moins un quart d'inactives parmi les femmes qui travaillaient**

Répartition des bénéficiaires selon la situation professionnelle depuis la sortie de l'APE, en fonction de la situation à l'entrée, en %



Exemple : 50 % des femmes qui avaient un travail stable avant l'APE occupent un travail stable à la sortie, 25 % sont inactives.

Source: Enquête CRÉDOC, CNAF 1999.

deux enfants dont l'un a moins de trois ans. Leur taux de chômage est plus élevé : 21 % contre 16,4 %. L'APE est probablement utilisée par des femmes ayant des difficultés à s'intégrer dans le monde du travail. Pour les femmes qui sont au chômage sans indemnisation, l'APE assure alors une rémunération. Pour celles qui perçoivent une indemnisation, l'APE permet de prolonger les droits au chômage et peut éventuellement correspondre à un montant supérieur à celui versé par l'ASSEDIC.

Les femmes qui travaillaient bénéficiaient le plus souvent d'un statut stable (77%), CDI dans le secteur privé, fonctionnaire ou contractuel dans le secteur public et travaillaient en général pour le même employeur depuis plus de deux ans (75%). Les femmes qui cumulaient ces deux caractéristiques représentent la moitié de l'échantillon.

Les femmes ayant un statut précaire (CDD, contrat aidé ou encore intérim) représentent 15 % de l'échantillon. Elles se répartissent entre celles qui ont vécu le chômage (les deux tiers) et celles qui n'ont pas connu de chômage au cours des deux années précédant la demande (un tiers des emplois précaires) et qui ont donc connu une relative stabilité de leur trajectoire.

**Un gage de sécurité : le congé parental**

Pour les femmes ayant une ancienneté de plus d'un an, le congé parental garantit, en principe, le retour à l'emploi. Ce dispositif,

qui peut se cumuler avec l'APE, a été largement utilisé par les femmes interrogées dans cette enquête : parmi celles qui avaient un emploi avant de percevoir l'APE et qui ont repris une activité depuis leur sortie, 60 % ont bénéficié d'un congé parental. Ce taux atteint 81 % parmi les femmes qui avaient un CDI depuis au moins cinq ans. Il tombe à 38 % pour celles qui avaient un CDI depuis moins de deux ans. 85 % des femmes fonctionnaires ont obtenu un congé parental.

Pour les femmes qui bénéficient d'un congé parental, s'arrêter de travailler en percevant l'APE est moins risqué que pour les autres, car la reprise du travail est normalement assurée. Cependant, le congé parental ne met pas ses bénéficiaires à l'abri d'un éventuel licenciement économique.

**Surtout des employées et des ouvrières**

Les femmes interrogées ont des caractéristiques socio-économiques qui expliquent en partie leur trajectoire. Les bénéficiaires de l'APE sont surtout des employées et des ouvrières : elles représentent à elles seules 84 % de l'échantillon. C'est beaucoup plus que pour l'ensemble des femmes ayant deux enfants dont le dernier est âgé de moins de 3 ans (68%). Les cadres supérieurs, et dans une moindre mesure les professions intermédiaires et les commerçants ou les chefs d'entreprise, sont très peu représentés. Cela s'explique en partie par le fait que l'APE est une allocation forfaitaire qui ne

tient pas compte des revenus du bénéficiaire. Les femmes ayant les salaires les plus élevés sont donc celles pour qui le passage à l'APE amène la perte de revenus la plus forte. Compte tenu des économies réalisées sur les frais de garde et sur les frais de transport, les femmes ayant un salaire égal au SMIC ou inférieur (en cas de temps partiel) gardent un niveau de vie équivalent en percevant l'APE.

En outre, les employées et les ouvrières ont en général moins de perspectives d'avenir professionnel que les cadres intermédiaires ou supérieurs. Les premières se soucient probablement moins des conséquences d'une interruption de trois ans sur leur trajectoire professionnelle et hésitent moins à s'arrêter de travailler. Les deuxièmes optent probablement plus facilement pour un passage à temps partiel et bénéficient alors de l'APE à taux partiel.

**L'enquête du CRÉDOC**

L'enquête a été réalisée par téléphone, auprès de 830 femmes qui avaient perçu l'APE à taux plein en décembre 1997 et dont le benjamin a atteint son troisième anniversaire au cours du premier semestre 1998. Les personnes sélectionnées ne perçoivent plus l'APE au titre de leur deuxième enfant depuis six mois à un an au moment de l'enquête. Une exception : 11 % des femmes interrogées ont continué à percevoir l'APE au titre d'un troisième enfant, et sont donc restées dans le dispositif. Cette enquête ne concerne que les bénéficiaires du régime général (92 % des allocataires). En particulier, les fonctionnaires sont peu représentés.

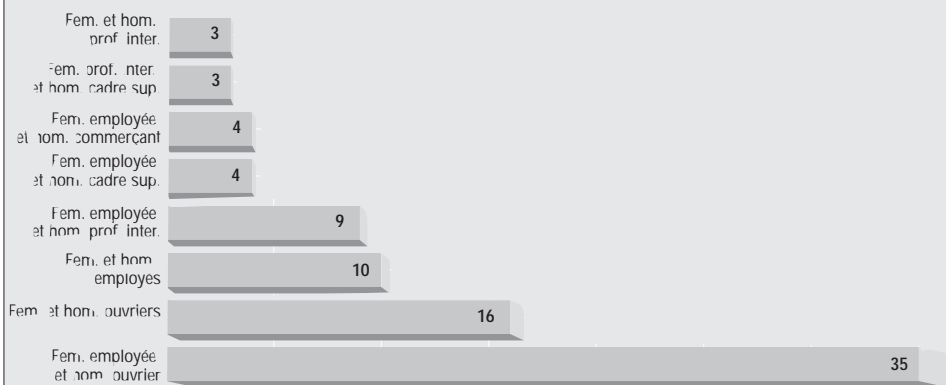
Treize Caisses d'Allocations Familiales ont été sélectionnées à partir d'une typologie de l'ensemble des 121 CAF. Chacune d'elles a extrait dans ses fichiers les personnes satisfaisant le critère défini ci-dessus. Conformément à la procédure imposée par la CNIL, ces personnes ont reçu une lettre d'information munie d'un coupon réponse à renvoyer si elles ne souhaitaient pas participer à l'enquête.

L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas.

Les femmes qui ont été interrogées ici font partie des premières à avoir bénéficié de l'APE de rang 2. Comme pour tout dispositif, la période de montée en charge peut amener des différences dans le profil des premiers bénéficiaires et les suivants. Il est probable que les bénéficiaires actuels ont des caractéristiques un peu différentes des personnes interrogées dans cette enquête. Cette hypothèse est difficile à vérifier, dans la mesure où la CNAF ne possède pas d'informations détaillées sur la trajectoire professionnelle de ses allocataires.

## Des conjoints socialement proches

Répartition des bénéficiaires selon la catégorie socioprofessionnelle des couples  
Les combinaisons les plus fréquentes, en %



Source: Enquête CRÉDOC, CNAF 1999.

### Le conjoint a généralement un travail stable

Seulement 4 % des bénéficiaires de l'APE sont des femmes seules. Les autres vivent en couple au moment de la demande et leur conjoint bénéficie lui-même d'une bonne stabilité professionnelle : 88 % ont un contrat à durée indéterminée, sont dans la fonction publique ou encore sont à leur compte. Les catégories sociales des conjoints sont assez semblables à celles de leurs femmes : ce sont le plus souvent des ouvriers et des employés, rarement des cadres supérieurs ou même des professions intermédiaires.

La stabilité professionnelle du conjoint est probablement un élément déterminant dans le choix de demander l'APE, surtout pour les femmes qui ne bénéficient pas d'un congé parental leur assurant de retrouver un emploi. La prise de risque, en cas de difficultés à retrouver un emploi, est alors limitée. Un divorce ou une séparation peut cependant fragiliser ces femmes.

### Deux catégories très différentes de bénéficiaires

L'APE semble ainsi concerner majoritairement deux populations opposées : d'une part des femmes bénéficiant d'une forte sécurité d'emploi, en particulier celles qui ont pu obtenir de la part de l'employeur un congé parental et, d'autre part, des femmes dont la trajectoire professionnelle était déjà fortement précarisée, et qui ne pouvait guère le devenir davantage. Cette forte hétérogénéité des publics à l'entrée de l'APE explique que les situations des femmes interrogées après avoir cessé de percevoir l'allocation sont aussi diverses, et qu'il est difficile de repérer l'effet de l'APE sur les trajectoires professionnelles. Dans tous les cas, ces femmes s'appuient sur un conjoint ayant lui-même une situation professionnelle stable, ce qui relativise les risques encourus par le ménage si la reprise de l'activité professionnelle après l'APE est difficile. La stabilité apportée par le conjoint semble même amener certaines

femmes (15%) à ne plus retourner sur le marché du travail alors qu'elles ne peuvent plus prétendre à l'APE. ■

## Pour en savoir plus

- « Le devenir des sortants de l'allocation parentale d'éducation de rang 2 », Rémi Gallou et Marie-Odile Simon, Collection des Rapports du CRÉDOC, à paraître.
- « L'activité féminine à l'épreuve de l'allocation parentale d'éducation », Cédric Afsa, *Recherche et Prévision* n° 46, 1996.
- « Retravailler après une longue interruption: le cas des femmes ayant bénéficié de l'APE », Jeanne Fagnani, *Revue française des affaires sociales*, n° 3, 1996.
- « Les bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation : une étude dans les Yvelines », Jeanne Fagnani, INSEE Première, n° 362, février 1995.

### CRÉDOC

#### Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Directeur de la publication : Robert Rochefort

Rédacteur en chef : Yvon Rendu

Relations publiques : Brigitte Ezvan

Tél. : 01 40 77 85 01

relat-presse@credoc.asso.fr

Diffusion par abonnement uniquement

200 francs par an

Environ 10 numéros

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris

Commission paritaire n° 2193

AD/PC/DC

### Le site du CRÉDOC <http://www.credoc.asso.fr>



Les publications  
Les formations et interventions  
Les études en souscription  
Le centre de documentation  
Qui sommes nous ?  
Nos clients  
Vos contacts  
Les offres d'emploi  
Le plan du site